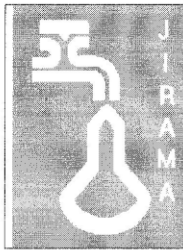


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanir drazana – Fandrosoana



JIRO SY RANO MALAGASY

DIRECTION GENERALE : 149, Rue RAINANDRIAMAMPANDRY – ANTANANARIVO – BP : 200
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : JI.RA.MA.
R.C.S 2004 B 00553
STATISTIQUE N° : 40100 11 1957 0 10005
NIF : 105003111
TELEPHONE : 22 674 26
E-mail : dg@jirama.mg

DECISION N° 001/JIRAMA/DPO/DEO/2019
PORTANT DECLARATION "INFRUCTUEUX" DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF A LA
FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE MESURE ET DE TRANSMISSION DES DONNEES
DES 28 RESERVOIRS DE LA VILLE D'ANTANANARIVO
DAO N° JIR/DPO/DEO-01/FNR/18

Le Directeur Général de la JIRAMA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2016-055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Ordonnance N° 75-027 du 17 Octobre 1975 portant création de la société JIRO sy RANO Malagasy (JIRAMA) et fixant les statuts de ladite société ; modifiée par le décret n° 2008-971 du 20 Octobre 2008
- Vu le Décret N° 2019-016 du 24 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2017-296 du 26 avril 2017 portant nomination du Directeur Général de la JIRAMA ;
- Vu le Décret N° 2017-262 du 20 Avril 2017 fixant les attributions du Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret N° 2006-343 du 30 mai 2006 portant l'instauration du Code d'éthique des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2005-215 du 03 mai 2005 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Procès verbal d'ouverture des plis du 18 Juin 2018
- Après proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 10 Septembre 2018

DECIDE

Article 1 :

Conformément à l'article 56, paragraphe 1 de la Loi 2016-055 du 25/01/17 portant Code des Marchés publics, est déclaré « INFRUCTUEUX », le DAO N° JIR/DPO/DEO-01/FNR/18 relatif à la « Fourniture des équipements de mesure et de transmission des données des 28 réservoirs de la ville d'Antananarivo »

Article 2 :

La Personne Responsable des Marchés Publics, Le Directeur Principal Eau et Le Directeur de L'Equipement Eau sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Antananarivo le, 01/09/2019

La Personne Responsable des Marchés Publics

Olivier Aimé Jambary
Directeur Général
Jiro sy Rano Malagasy